



Règlement de fonctionnement de l'accueil de jeunes 14-17 ans.

Les Bénéficiaires

Nous accueillons au sein de l'Espace jeunesse des jeunes de 14 à 17 ans. Des jeunes issus du quartier de Mireuil et de l'agglomération Rochelaise.

L'Espace Jeunesse est un accueil libre. C'est un lieu d'animation et de passage. Ils peuvent venir et repartir comme ils le souhaitent. Les jeunes peuvent venir dans un premier temps découvrir le lieu, le fonctionnement, les animateurs et éducateurs présents.

Le rôle des professionnels est de garantir un espace d'animation, d'écoute, de partage, accueillant les jeunes et leurs familles venant de tous horizons.

Nous accueillons les jeunes sous certaines conditions.

Les jeunes bénéficient alors de cet accompagnement tout au long de l'année grâce à l'adhésion familiale ainsi que de la carte jeune. Cela permet à chaque adhérent de pouvoir s'inscrire dans le projet du centre Socio-Culturel le Pertuis.

Pour participer aux différentes activités, sorties, projets du secteur jeunesse **l'adhésion est obligatoire.**

Adhésion familiale :

- 12€ (la Rochelle)
- 17€ (hors commune)
- 5€ la Carte jeune

Comment faire sa première inscription ?

Lors d'une première inscription, un rendez-vous peut être pris avec la responsable du secteur jeunesse ou avec les animateurs afin de faire connaissance, de vous présenter le fonctionnement de l'accueil de jeunes ainsi que ses locaux.

Afin de constituer le dossier de l'enfant au moment de l'inscription, vous devez vous munir :

- ✓ De votre numéro d'allocataire CAF
- ✓ Le carnet de santé de l'enfant (vaccin DTPC à jour).
- ✓ Numéro de sécurité sociale.
- ✓ Nom et numéro du médecin traitant.

Dans le cadre des inscriptions, le personnel sera amené à consulter votre dossier sur le site partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'information et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la consultation de vos informations personnelles. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations suivantes : RSA, allocation jeune enfant, allocation parent isolé, supplément familial, aide à la famille, pension alimentaire, allocation éducation spéciale, allocation logement ou aide au logement, pension adulte handicapé, bourse universitaire.

Il existe différentes périodes tout au long de l'année où les jeunes peuvent s'inscrire sur les animations.

Durant la période scolaire l'accueil de jeunes est ouvert au public du Mardi au Samedi.

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
17H – 19H	14H – 19H	17H – 19H	17H – 21H	14H - 19H

Durant les vacances scolaires et estivales l'accueil de jeunes est ouvert du Lundi au Vendredi.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
14H – 19H	14H – 19H	14H – 21H	14H – 19H	14H - 21H

Les jeunes sont libres de venir et repartir, il n'y a pas d'obligation d'inscription comme sur un accueil de mineur.

Les horaires peuvent varier selon les sorties et les activités mises en place par l'équipe d'animation.

Les jeunes doivent eux même s'inscrire aux activités et aux sorties avec l'accord de leurs parents.

En ce qui concerne les inscriptions aux sorties extérieures, aux activités en soirées, une feuille est à remplir en début de période (mercredis/samedis ou vacances scolaires) afin que les jeunes puissent s'inscrire sur les différentes activités. Une signature par les parents ou les représentants légaux est aussi demandée.

Sans cette autorisation les jeunes ne pourront aller à la sortie même s'ils étaient inscrits préalablement.

Tarif des sorties :

Une participation financière est en effet demandée pour certaines activités comme les soirées, les repas, qui sont généralement à hauteur de 3€.

Lors d'activités payantes, le Centre Socio-Culturel le Pertuis demande aux familles une participation à hauteur de 50% du prix initial de l'activité. Les 50% restant sont pris en charge par le Centre Socio-Culturel Le Pertuis. **Afin de garantir un engagement de la part des jeunes et des familles, la participation financière à chaque activité sera à régler en amont à l'accueil. En effet, le centre s'engage auprès de partenaires/prestataires lors de ces sorties et engage donc des frais. Il est obligatoire de présenter un justificatif valable (certificat médical) lors d'annulation à des activités et/ou sorties. Sans cela, le paiement ne sera pas remboursé.**

Traitements médicaux

Si votre enfant suit un traitement médical vous devez fournir une ordonnance et les médicaments dans leurs emballages d'origines.

S'il existe un protocole spécifique (PAI) merci de nous le fournir également.

Par ailleurs lors des séjours éducatifs, des fiches sanitaires devront être remplies avec les indications importantes afin de garantir un accueil sécurisant.

Vêtements et objets personnels

Au sein de l'espace jeunesse, il est important que le jeune soit responsable de ses propres objets personnels. Pour cela il doit veiller à ne pas les poser sans surveillance. Il doit veiller également à avoir les tenues adaptées lors des activités et animations proposées.

Le Centre Socio-Culturel le Pertuis décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol, ou de dégradations.

Il est formellement interdit d'introduire des objets dangereux au sein de l'Accueil de Jeunes.

L'équipe jeunesse reste disponible pour toutes autres questions et s'engage au respect de tous les jeunes.

Signature du jeune :

Signature des parents ou
responsables légaux :